

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AOUT 1870.

Élection de l'arrondissement de Virton.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. WASSEIGE.

MESSIEURS,

Votre commission a examiné les élections de Virton. Il résulte de cet examen que, d'après les procès-verbaux, le nombre des bulletins valables était de 700, que la majorité absolue était de 351, que M. Bouvier avait obtenu 355 voix et M. le comte Albert de Briey 345.

8 bulletins avaient été en outre annulés dans le premier bureau, et 8 dans le second; des 16 bulletins annulés, 14 seulement sont reproduits. Deux n'existent pas au dossier, ils ont probablement été brûlés comme n'ayant été l'objet d'aucune réclamation.

Parmi ces 14 bulletins annulés, 11 ont été déclarés valables par votre commission et attribués, savoir : 8 à M. le comte de Briey, et 3 à M. Bouvier.

D'autre part, un bulletin, attribué par le 1^{er} bureau à M. Bouvier et contre lequel il s'était élevé des réclamations, a été annulé par votre commission; de sorte que le résultat général, après ces diverses opérations, est le suivant :

11 bulletins annulés d'abord ont été déclarés valables, un bulletin admis a été annulé, ce qui porte le nombre des bulletins valables à	710
Majorité absolue	356
M. Bouvier a obtenu	356 suffrages.
M. le comte de Briey en a obtenu	355 —

(1) La commission était composée de MM. LANDELOOS, président, COUVREUR, WASSEIGE, GERRITS, LELIÈVRE, VAN RENYNGHE et DELCOUR.

] N° 3.]

(2)

M. Bouvier a donc obtenu seul la majorité absolue, et comme il a déjà fait partie de la Chambre, n'a pas de pièces à fournir; votre commission vous propose, en conséquence, de valider de son élection.

Le Rapporteur,
A. WASSEIGE.

Le Président,
LANDELOOS.